

*urgence  
Signalé*

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

**M. Jean-Michel BLANQUER**, ministre  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse  
et des Sports  
Hôtel de Rochechouart  
110 Rue de Grenelle  
75 007 PARIS

Nos réf : FB/HDJ 22 - 01 - 2022

Aubenas, le 26 Janvier 2022

Monsieur le Ministre,

La circulaire du 13 janvier 2005 du BO de l'Éducation nationale stipule que : *«les classes de découvertes constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité»*.

Dans le département de l'Ardèche, La Ligue de l'enseignement, Confédération Générale des Œuvres Laïques, association complémentaire de l'école organise avec les enseignants l'accompagnement de plus de 5000 élèves afin de leur permettre de vivre ce moment décrit dans la circulaire.

Dans le contexte de pandémie actuelle, leurs équipes continuent d'assurer cet accompagnement selon les instructions ministérielles en vigueur ( <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questionsreponses>).

Face à aux difficultés d'organisation liées à la virulence du variant Omicron, les difficultés logistiques s'accumulent : contraintes matérielles et annulations, entre autre.

Monsieur le Ministre, il devient aujourd'hui nécessaire de confirmer clairement le cadre administratif autorisant les séjours et de rendre éligibles les activités d'accueil collectif de mineurs et de voyages scolaires aux dispositifs d'accompagnement économique du fait de la crise en cas d'annulations ou d'empêchements.

En vous demandant d'aider ces équipes dévouées à continuer d'accompagner au mieux les enfants en cette période compliquée. Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN  
*Député de l'Ardèche*

